

Propositions individuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1902)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-241014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5° Commission de gestion pour 1902.

La commission est composée de MM. Durand, Martin, Edmond, Bœhm, Dubois et Compagnon, Emile.

6° Propositions individuelles.

M^{lle} Willy a constaté que les bibliothèques des Facultés sont d'un accès très difficile. Ne pourrait-on pas obtenir pour les instituteurs les mêmes facilités que pour les étudiants ?

M. Roget explique que les bibliothécaires des Facultés sont des professeurs ou des étudiants, non rétribués pour ce travail, qui ne voudraient pas se mettre à la disposition du public. Dans une démocratie comme la nôtre, les livres devraient être mis à la portée de tous, et des facilités particulières devraient être accordées aux instituteurs. Il serait bon de demander au Département de prendre des mesures dans ce sens, car autrement on risque d'éloigner des capacités qui pourraient devenir plus tard utiles au pays et à l'Université elle-même.

M. Reymann cite le fait qu'à la bibliothèque de la Rive droite, il n'a pu obtenir d'emporter un Reclus.

Sur la proposition de M. Rosier, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. Schütz propose que l'on organise, pour la fin de l'année, une réunion où l'on fêterait tout ensemble l'Escalade et le 35^{me} anniversaire de notre Société.

M^{lle} Métral pense que cette réunion remplacerait la soirée annuelle.

M. Reymann demande que l'on examine la possibilité d'organiser un banquet.

Renvoyé à une commission composée de M^{lles} Métral et Willy, et de MM. Schütz, Roget, Rosier, Mégard et Martin Edmond.

M^{lle} Métral et M. Favre, Léon, se plaignent de certaines irrégularités dans la convocation des membres de la commission de soirée, et regrettent que la comédie tende de plus en plus à absorber tout le programme de nos soirées au détriment des productions individuelles.

MM. *Mégard* et *Martin, Edmond*, croient que l'on s'exagère la jouissance artistique que peuvent procurer des récitations et des productions musicales. Ils préfèrent une comédie bien choisie, qui offre toujours un certain intérêt littéraire et a de plus le grand avantage de constituer un travail collectif.

M. *le Président* conclut de ce qui vient d'être dit qu'il faudra dorénavant nommer la commission de soirée dans le courant de juin. Elle aura ainsi davantage de temps pour établir le programme et elle pourra mieux faire appel à toutes les bonnes volontés.

M^{lle} *Métral* attire l'attention sur le sort des enfants placés par les soins du comité de l'Enfance abandonnée.

M^{lle} *Métral* est invitée à préparer pour une prochaine séance un rapport sur la question.

M. *Favre, Léon*, demande que la Société pédagogique exprime son avis sur le projet de loi que le Département a l'intention de présenter au Grand Conseil, dans le but d'encourager les fonctionnaires de l'enseignement primaire à s'instruire et de soumettre à certaines règles la nomination des inspecteurs.

M. *le Président* fait remarquer que le projet de loi dont parle M. *Favre* n'a pas encore été porté à la connaissance du public. Il est actuellement entre les mains d'une sous-commission de la Commission scolaire.

Sur la proposition de M. *Favre*, il est décidé que la Société pédagogique sera convoquée pour étudier cette question aussitôt que la Commission scolaire aura rapporté.

Séance levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.
(D'après les notes de M. PESSON, Charles.)

Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1901, présenté par M. Lucien Baatard, président.

Mesdames et Messieurs,

Les examens des écoles primaires, la nouvelle carte murale de la Suisse, l'arrêté du Ministère français relatif à la syntaxe,